

Le 27 septembre 2017, la procédure orale a eu lieu au tribunal d'Amsterdam. Au nom de la Fondation, il a été expliqué au cours de l'audience pour quelles raisons le tribunal devait évaluer la responsabilité de Trafigura. À l'issue de l'audience, le tribunal a demandé à la Fondation et à Trafigura d'indiquer au tribunal avant le 1er novembre 2017 si celui-ci doit rendre un jugement ou si les parties optent pour une autre solution.